Espritcors@ire
observatoire de la défense et de la sécurité

BULLETIN de DON 2023
pouvant bénéficier de défiscalisation IFI
à retourner à secretariat@espritcorsaire.fr

Les équipages d'Espritcors@ire et ESPRITSURCOUF
vous remercient de votre engagement à leurs côtés

Pour soutenir l'association « Espritcors@ire », je verse la somme de……€.
Mode de versement : ……
Merci de préciser si c'est dans le cadre de l'IFI

NOM : ……Prénom : ……
Société ou association ……
Fonction……
Mail : ……@……
Téléphone ……
Adresse postale : N°……voie……
Code Postal : ……Ville …… Pays : ……

Montant libre en 2023,
à titre d'information :
Adhésion à vie (Fondateur) : 1 000 € = 250€ net fiscal à 75% (*) ou 340 € à 66%(**)
Entreprise : 500 €= 200 € net fiscal à 60% (***)

Trois manières de faire un versement à l'association « Espritcors@ire » :

• Par **CHÈQUE** à l'ordre "Espritcors@ire" : espritcors@ire 7 rue Rosa Bonheur 75015 PARIS
• Par **VIREMENT** RIB : FR76 1820 6004 9065 0076 8002
• Par **PAYPAL**, avec Carte bancaire

L'association « Espritcors@ire », selon les articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, a la qualité d'association d'intérêt général depuis le 19 décembre 2014.

Vous recevrez par retour de mail un reçu fiscal, libellé à la date de votre règlement. Ce reçu n'est pas à joindre à votre déclaration, mais doit être conservé en cas de contrôle.

TAUX de DÉFISCALISATION à « Espritcors@ire »
- 75% pour l'Impôt sur la Fortune Immobilière (*)
- 66% pour l'Impôt sur le revenu (**), dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable,
- 60% pour l'Impôt sur les sociétés (***), dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

COMMENT NOUS AVEZ-VOUS CONNU Espritcors@ire et/ou ESPRITSURCOUF ?
……

QUELS SONT LES SUJETS QUI VOUS INTÉRESSENT LE PLUS ?
……

SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE ESPRITSURCOUF,
Quelles compétences (secrétariat, saisie informatique, juridique……) pouvez-vous apporter ?
Quelles actions pouvez-vous conduire (communication, diffusion……)
……